



**HAL**  
open science

## Arrangements informels et types d'agriculture sur les terres publiques en Algérie : quels arbitrages ?

Hichem Amichi, S. Bouarfa, Marcel Kuper

► **To cite this version:**

Hichem Amichi, S. Bouarfa, Marcel Kuper. Arrangements informels et types d'agriculture sur les terres publiques en Algérie : quels arbitrages ?. *Revue Tiers Monde*, 2015, pp.47-67. hal-01579150

**HAL Id: hal-01579150**

**<https://hal.science/hal-01579150>**

Submitted on 30 Aug 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



47-67

Distribution électronique Cairn pour Armand Colin / Dunod © Armand Colin / Dunod. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent article, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

## Arrangements informels et types d'agriculture sur les terres publiques en Algérie : quels arbitrages ?

Hichem Amichi [\*]

Sami Bouarfa [\*\*]

Marcel Kuper [\*\*\*]

### INTRODUCTION

À l'instar des pays de l'ex-bloc socialiste, l'Algérie a entamé vers la fin des années 1980 un processus de décollectivisation de son agriculture mettant fin aux principes d'organisation collectiviste à planification étatique au profit d'une économie de marché (Lerman, 2001 ; Amichi, 2011). Cette politique a été adoptée dans un contexte de réduction drastique des recettes financières de l'État algérien suite à une chute des prix du pétrole en 1986, insufflant ainsi la nécessité d'une rentabilité économique du secteur agricole étatique (Bedrani, 1987). L'État algérien a revu son mode d'intervention dans le secteur agricole en adoptant en 1987 une réforme foncière qui proposait une nouvelle restructuration des terres publiques selon des orientations libérales (Aït Amara, 2002, 2009). Cette réforme a donné naissance à un nouveau modèle d'exploitation qui a limité le contrôle de l'État sur l'agriculture et a consacré l'autonomie de gestion en cédant le droit de jouissance des terres aux ouvriers agricoles. Ces ouvriers étaient enjoins de s'organiser en petits collectifs sous l'appellation d'EAC (Exploitation agricole collective).

La décollectivisation mise en œuvre en 1987 n'a été que partielle, car si les fermes étatiques ont été dissoutes et la libre production et la commercialisation ont été instaurées, les attributaires des EAC sont sommés de conserver une forme de production collective. Non viable en termes économique et organisationnel, ce modèle d'exploitation a conduit à une dynamique informelle de transfert de terres entre les ex-ouvriers agricoles, désormais « attributaires » du secteur public et leurs descendants, et les agriculteurs-investisseurs provenant majoritairement du secteur

privé. Une reconfiguration des exploitations agricoles s'est ainsi opérée et de nouvelles formes d'organisation de la production agricole ont émergé, basées sur des arrangements informels pour l'accès aux ressources productives (Ammar Boujellal *et al.*, 2011). L'accès au foncier s'est effectué par des modes de faire-valoir indirects combinant location et métayage (Bouchaib *et al.*, 2011 ; Amichi *et al.*, 2012), qui permettent à la fois un accès aux capitaux, au travail et au savoir-faire. L'accès à l'eau repose sur l'exploitation – individuelle ou collective – de l'eau souterraine, parfois au sein même des grands périmètres irrigués publics (Kuper *et al.*, 2012). Le financement agricole n'est plus assuré uniquement par l'État, mais aussi par des apports privés avec l'arrivée d'agriculteurs-investisseurs nationaux (Daoudi et Wampfler, 2010).

Plus d'une génération après la réforme de 1987, l'objectif de notre article est de renseigner la diversité des trajectoires d'acteurs et d'analyser les formes d'agricultures émergentes sur les terres publiques en Algérie. Nous nous baserons sur l'étude de cas de la commune d'Ouarizane dans la plaine du Bas-Chélif, située au nord-ouest algérien. Nous nous interrogerons sur la notion de modèle d'agriculture en faisant l'hypothèse d'une interpénétration dans les logiques de production entre l'agriculture entrepreneuriale et l'agriculture familiale.

Dans un premier temps, nous montrons et analysons comment le développement d'arrangements informels a contribué à la transformation du modèle d'exploitation EAC vers d'autres formes plus diverses et adaptées aux contraintes locales des attributaires. Nous analysons, dans un deuxième temps, les modèles d'exploitations agricoles en émergence sur les terres publiques dont les contours sont bornés par deux principaux modèles : entrepreneurial et familial. Nous discutons, dans un troisième temps, sur la base d'une comparaison des performances technico-économiques des différents types d'exploitations agricoles, leurs opportunités économiques du point de vue de l'intérêt général.

## MÉTHODE

### **L'analyse-diagnostic des systèmes agraires pour appréhender la diversité des exploitations agricoles**

Notre démarche d'enquêtes s'inscrit dans la méthode de l'analyse-diagnostic des systèmes agraires (Cochet et Devienne, 2006 ; Cochet, 2011) en se focalisant sur les conditions d'accès au foncier et à l'eau. Nous avons suivi deux grandes étapes : 1) l'identification des différentes catégories d'acteurs existants en 2010 et la reconstitution historique de leur différenciation ; 2) la caractérisation du fonctionnement technique et la comparaison des performances économiques de chaque type d'exploitation agricole.

6

Pour identifier de manière exhaustive les différents types d'exploitations existants à Ouarizane, nous avons enquêté auprès des anciens ouvriers agricoles de la commune ayant travaillé dans les différentes structures agricoles. Ces enquêtes qualitatives (collectives et individuelles) auprès de quarante témoins ont permis de distinguer deux grandes catégories d'acteurs : les agriculteurs du secteur public, ex-ouvriers agricoles ou leurs descendants désormais « attributaires individualisés », d'une part, et les agriculteurs-investisseurs du secteur privé, d'autre part. Au sein de chaque catégorie, nous avons ensuite distingué différentes manières de combiner le faire-valoir direct (FVD) et le faire-valoir indirect (FVI) et leurs logiques.

7

Dans un deuxième temps, cent enquêtes ont été réalisées afin de caractériser le fonctionnement des systèmes de production et les performances économiques au sein de chaque type d'exploitation agricole. Sur la base des deux catégories d'acteurs identifiées, nous avons d'abord enquêté auprès de deux à cinq exploitations individualisées au sein de chaque EAC mère que comporte la commune d'Ouarizane (71 EAC). Nous avons veillé à prendre en compte dans le choix de ces exploitations la diversité des systèmes de production. Ensuite, nous avons enquêté auprès des agriculteurs privés qui interagissent avec les attributaires, notamment pour l'accès au foncier. Nous n'avons pas intégré ici les analyses qui touchent les attributaires travaillant encore en collectif et les attributaires ayant bénéficié d'attribution de terres individuelles depuis 1987 (EAI). Ceux-ci représentent une part marginale en nombre d'acteurs à Ouarizane et sont très peu touchés par les transformations des modes de production agricoles en cours sur les terres publiques.

8

Enfin, nous avons comparé les résultats économiques (valeurs ajoutées nettes et revenus agricoles nets) des différents systèmes de production calculés en fonction de la surface cultivée par actif familial <sup>[1]</sup> – dans l'intervalle de surface possible pour chaque système –, d'une part, au seuil de survie (niveau de revenu minimum permettant de subvenir aux besoins familiaux les plus élémentaires) et, d'autre part, au seuil de reproduction (revenu espéré par les travailleurs familiaux dans un emploi à l'extérieur au coût d'opportunité du travail correspondant). Si le revenu agricole net (RAN <sup>[2]</sup>) renseigne sur l'efficacité économique des systèmes de production au niveau de la famille, le concept de valeur ajoutée nette (VAN <sup>[3]</sup>) renseigne sur cette efficacité du point de vue de l'intérêt général. C'est ainsi que la comparaison du RAN entre les différents systèmes de production donne les meilleures indications sur leur évolution future ; la comparaison de leurs VAN permet de distinguer les systèmes de production qui sont les plus profitables du point de vue de l'intérêt général.

9

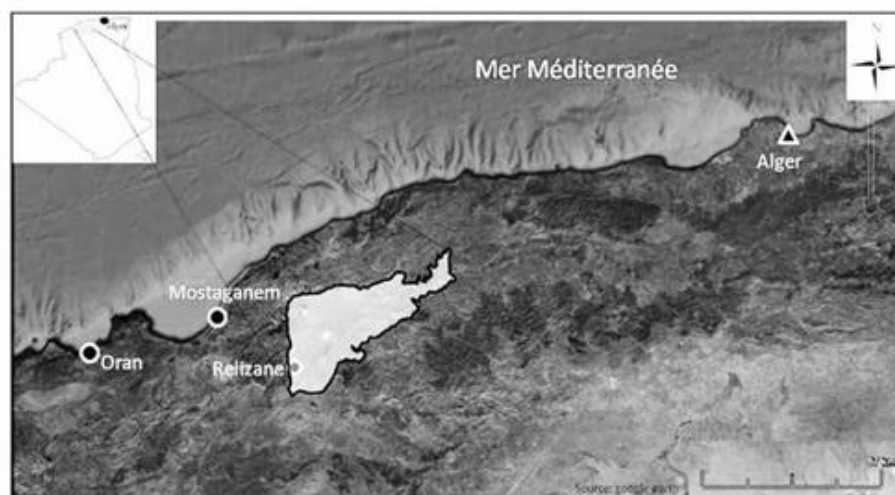
Le produit brut a été évalué à Ouarizane sur la base du rendement moyen obtenu par l'agriculteur, prenant en compte les risques et la variation inter-annuelle. Le système de prix de 2010 a été retenu pour le calcul, comme représentatif d'une certaine stabilité, prévalant du fait d'une demande alimentaire soutenue et d'une intervention

publique pour certains produits.

Nous avons retenu le salaire minimum algérien en 2010 comme seuil de survie. Il correspond à environ 180 euros/mois, soit 2 060 euros/an. Selon notre estimation, ce revenu permet difficilement à une famille de six membres dans notre zone d'étude de satisfaire ses besoins les plus élémentaires. Le seuil de reproduction est défini par rapport aux coûts d'opportunité du travail existant dans la région d'étude : le salaire d'un ouvrier dans le bâtiment est d'environ 7 euros/jour en 2010, soit 2 500 euros/an. Le principal secteur pourvoyeur d'emplois dans la région reste celui des travaux publics, en particulier le bâtiment, et le projet de l'autoroute est-ouest, dont une partie passe à côté de la commune d'Ouarizane. Les emplois disponibles sont souvent saisonniers, étalés sur environ six mois par an, car ils ne nécessitent pas une qualification spécifique. Les emplois durables demandent une qualification dont ne disposent pas la plupart des attributaires susceptibles d'être intéressés par un changement d'activité.

10

**Figure 1 - Localisation de la plaine du Bas-Chélif**



Google Earth.

### La commune d'Ouarizane : zone d'étude dans le Bas-Chélif

La plaine du Bas-Chélif (40 000 ha) est située dans la partie nord-ouest de l'Algérie (fig. 1). Elle est caractérisée par des conditions pédoclimatiques difficiles : aridité du climat, présence de sols salés, précipitations moyennes annuelles inférieures à 250 mm, faible irrigation. Notre zone d'étude se limite à une partie de la plaine, la commune d'Ouarizane, afin de mieux saisir la complexité des dynamiques agricoles. Cette zone bénéficie d'un réseau d'irrigation public, cependant peu opérationnel depuis la décision d'attribuer l'eau du barrage préférentiellement aux villes avoisinantes au détriment de l'agriculture. L'essentiel de l'irrigation s'effectue grâce à l'accès informel à la ressource en eau souterraine.

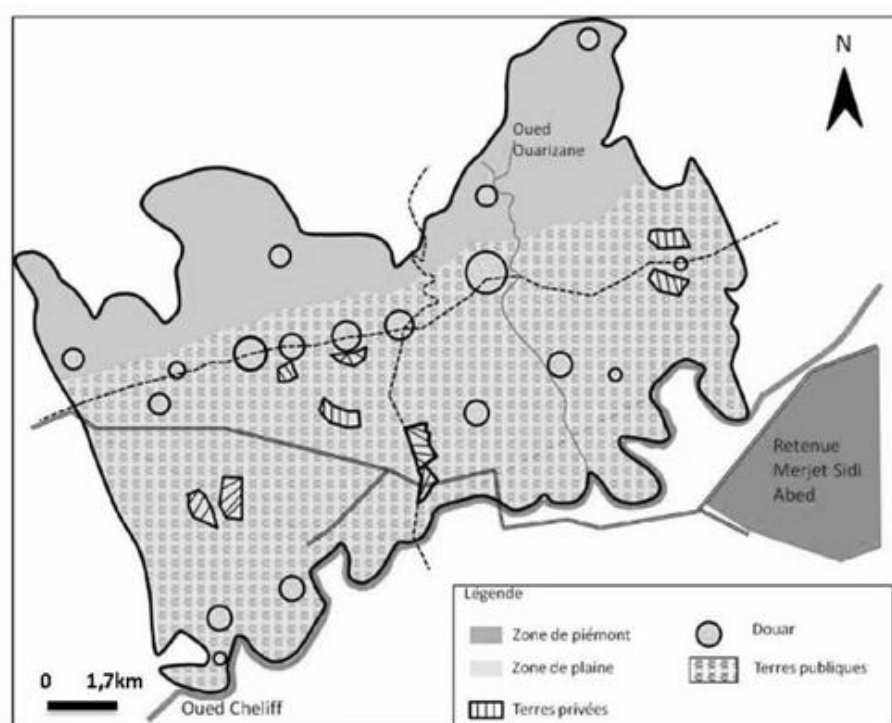
11

Les terres cultivables d'Ouarizane (6 000 ha) se répartissent entre deux unités

12

géomorphologiques distinctes : le piémont et la plaine (fig. 2). Les terres du piémont, très morcelées et accidentées, sont en grande partie de statut privé. Environ 312 exploitations privées sont recensées, situées dans leur majorité sur le piémont. Plus de la moitié (160) possède des superficies comprises entre 0,25 et 4 ha. Environ 60 exploitations privées <sup>[4]</sup> de taille moyenne (10 et 30 ha) se retrouvent sur les terres de plaine, plus propices à l'agriculture. Les exploitations du secteur public, composées de 71 EAC (superficie par exploitation comprise entre 30 et 70 ha environ) et 59 EAI (superficie par exploitation comprise entre 3 et 11 ha), occupent la majorité des terres de la plaine. Cette répartition des terres est le résultat d'une construction historique, particulièrement durant la colonisation française et poursuivie à l'indépendance de l'Algérie.

**Figure 2 - Répartition et statuts des terres entre plaine et piémont à Ouarizane**



**Hichem Amichi.**

## RÉSULTATS

### Les arrangements informels : un puissant moteur de transformation du « modèle EAC »

Aussitôt adopté, le « modèle EAC » a rencontré de nombreuses difficultés dans son fonctionnement quotidien. Des différends et des conflits entre attributaires commencèrent à surgir : absentéisme de certains membres, répartition des tâches peu respectée, gestion conflictuelle des finances de l'exploitation, etc. Ces conflits ont été exacerbés par la réduction sensible des subventions publiques, la diminution importante de l'encadrement technique, la crise hydraulique dans les périmètres

[13]

irrigués due aux sécheresses, à l'acheminement des eaux des barrages agricoles pour l'alimentation en eau potable des grandes villes, etc. Il en a résulté ce que nous appelons « l'éclatement <sup>15</sup> des EAC » (Imache *et al.* ; 2011). Ce phénomène s'est traduit, dans un premier temps, par la division en sous-groupes des collectifs selon des affinités familiales ou de voisinage. Dans un deuxième temps, les sous-groupes se sont complètement individualisés. 68 EAC sur 71 à Ouarizane se sont restructurées en plusieurs entités au sein des exploitations collectives. Une recomposition des exploitations agricoles est alors engagée, conduisant à la naissance d'environ 340 exploitations individualisées et aussi à l'émergence de nouvelles formes d'exploitations en mode de FVI.

L'éclatement des EAC a ouvert la voie à de nouvelles formes d'interactions pour l'accès au foncier public ainsi qu'à d'autres ressources productives. Ces interactions se font entre attributaires, insuffisamment pourvus en moyens de production, et nouveaux agriculteurs-investisseurs, mieux dotés en capitaux. Elles se formalisent par une multitude d'arrangements informels, dont le métayage et la location sont les formes les plus répandues. Ces arrangements ne se limitent pas aux échanges autour du foncier public, ils concernent également d'autres composantes de la production agricole (capital, eau, main-d'œuvre, savoir-faire, commercialisation et accès au marché, etc.). Le métayage à la moitié, développé au tout début du processus d'éclatement des EAC, permet aux associés de participer de manière équivalente au processus de production, d'où le partage à moitié du revenu net d'exploitation en fin de campagne agricole. L'attributaire apporte la terre, le métayer apporte l'eau. Le métayage représente ici plus qu'un pur rapport foncier, il fournit un dispositif de mise en commun des ressources productives (Colin, 2001 ; Gherras, 1999 ; Daoudi et Wampfler, 2010). La participation aux charges est en principe équivalente pour les deux parties. Elle varie en fonction des moyens de production détenus par chaque acteur et de sa perception des risques liés à la production. Ce contrat d'association permettait aux attributaires de travailler leurs terres sans perdre entièrement la main sur le processus de production. En revanche, le contrat de location, devenu majoritaire au début des années 2000, marque une perte de contrôle sur le processus de production par l'attributaire. Deux types de location sont observés : le premier est de courte durée, allant d'un cycle de culture à une année renouvelable, le deuxième est plus long, pouvant atteindre une vingtaine d'années.

En dehors des deux principales formes d'arrangements (métayage et location), plusieurs échanges de facteurs de production s'opèrent de manière plus marginale. Des achats d'eau sont effectués, par exemple, par des attributaires ou par certains locataires auprès d'acteurs détenteurs de forages. Cela intervient souvent à titre exceptionnel dans des situations de réduction drastique des eaux du barrage et/ou de fortes sécheresses.

14

15

## **Transformation du modèle EAC et diversification des formes d'exploitations agricoles**

Le développement d'arrangements informels a contribué à la transformation du modèle d'exploitation EAC vers d'autres formes mieux adaptées aux contraintes des attributaires. En fonction du mode de faire-valoir des terres, nous distinguons cinq catégories d'attributaires individualisés : les attributaires travaillant directement leurs terres, les attributaires combinant FVD et FVI, les attributaires en situation d'abandon, les attributaires « rentiers » et les attributaires prenant d'autres terres en FVI que nous qualifions « d'entrepreneurs ». Le tableau 1 résume quelques caractéristiques de ces catégories d'acteurs. 16

### **Attributaires en FVD uniquement**

L'exploitation des terres exclusivement en FVD montre la capacité de ces attributaires à financer leur activité agricole par leurs propres ressources ou celles de leurs familles. Deux catégories d'attributaires se distinguent : la première a hérité de l'arboriculture des anciens domaines socialistes, la deuxième est sans héritage arboricole mais dispose de ressources financières familiales. 17

Les vergers arboricoles permettent à la première catégorie d'attributaires d'avoir des revenus réguliers. La division des EAC mères a donné lieu à des exploitations d'une taille qui varie de 4 à 6 ha par attributaire. L'exploitation de ces vergers confère à chaque attributaire des revenus annuels par actif qui varient de 2 255 à 3 424 euros. La deuxième catégorie d'attributaires se situe dans des zones non aménagées en réseau d'irrigation public. La superficie de leurs exploitations varie de 10 à 12 ha pour deux actifs familiaux : l'attributaire et un membre de sa famille proche (fils ou frère). La seule possibilité d'avoir de l'eau dans cette zone est la réalisation de forages, interdite par l'État. Malgré cette interdiction, ces attributaires se sont équipés de forages. Ils pratiquent un assolement intensif par rapport aux autres systèmes utilisés dans la partie non aménagée d'Ouarizane, afin de rentabiliser cet investissement. La salinité élevée des sols dans la partie ouest d'Ouarizane, où se trouve cette catégorie d'attributaires, réduit leurs possibilités de diversification en termes de production maraîchère. Ils ne peuvent pas, par exemple, pratiquer la culture du melon ou de la pastèque qui aurait pu leur procurer des revenus agricoles plus importants que ceux dégagés par la culture de l'artichaut. Les revenus nets par actifs dépassent les seuils de survie et de reproduction. Ils varient entre 3 589 et 4 424 euros par actif et par an. 18

### **Attributaires combinant FVD et cédant des terres en FVI**

La stratégie de ces attributaires est de céder une partie de leurs terres en FVI afin de financer leur propre activité sur l'exploitation. En fonction de la fertilité des sols et de 19



l'héritage arboricole, nous distinguons deux catégories d'attributaires qui combinent FVD et FVI. La première est caractérisée par la détention de vergers arboricoles et de terres fertiles, situées dans la zone aménagée en réseau d'irrigation public. Ces terres sont très convoitées par les locataires. La deuxième catégorie n'a hérité ni d'arboriculture ni de terres fertiles. Les stratégies de production se différencient donc en fonction de cet héritage agricole. Dans le premier cas, les attributaires exploitent les terres nues soit en métayage, soit ils les cèdent à des locataires pour cultiver du maraîchage intensif. Les revenus dégagés du métayage ou de la location leur permettent d'améliorer leurs revenus et contribuent à l'entretien des vergers, l'arboriculture étant leur principale activité. Ils dégagent des revenus annuels par actif familial de 3 240 à 3 961 euros. En l'absence d'accès à l'eau du barrage public et dans l'incapacité de réaliser des forages, la deuxième catégorie d'attributaires cultive des céréales en pluvial et pratique l'élevage ovin. Les superficies de leurs exploitations varient de 7 à 12 ha. La cession en location n'est pas fréquente dans cette partie d'Ouarizane en raison de la qualité médiocre de la terre et des difficultés d'accéder à l'eau. Si les revenus dégagés sont faibles (2 695-3 685 euros/an), ils permettent tout de même à ces attributaires de se maintenir.

**Tableau 1 - Diversité des systèmes de production et leurs résultats économiques**

Diversité des modes d'exploitations des terres d'EAC	Importance en nombre <sup>a</sup> (% exploitations)	Importance en superficie (% SAU <sup>b</sup> )	Systèmes de production	VAN/actif familial (euros) (Sup min-Sup max <sup>d</sup> )	RAN/actif familial (euros) (Sup min-Sup max)
Attributaires en FVD	22,1	21,4	Système arboriculture : 4-6 ha pour 1 actif familial Système artichaut/céréales : 10-12 ha pour 2 actifs familiaux	2 905-4 400 4 726-5 789	2 255-3 424 3 589-4 424
Attributaires FVD et FVI	28,9	26,6	Système arboriculture/céréales : 9-11 ha pour 1,5 actif familial Système céréales/élevage ovin : 7-10 ha. 30-40 ovins pour 1 actif familial	3 723-4 551 2 667-3 645	3 240-3 961 2 695- 3 685
Attributaires en abandon	31,3	28,6			
Attributaires « rentiers »	5,7	6,3			
Attributaires « entrepreneurs »	0,5	1,3	Céréales/élevage ovin : 23-27 ha. 50-70 ovins pour 1 actif familial	10 990-13 692	5 650-6 600
Petits locataires	8,3	3,3	Artichaut/melon : 3-5 ha pour 2 actifs familiaux	2 359-3 936	2 044-3 411
Grands locataires	3,1	12,5	Artichaut/melon-pastèque/céréales : 30-50 ha pour 2 (surface min) à 4 (surface max) actifs familiaux	14 109-16 599	12 059- 13 175

a. Le nombre total d'exploitations et les superficies exploitées n'incluent pas ici les EAI et les

exploitations privées.

b. Surface agricole utile.

c. Minimum.

d. Maximum.

### **Amichi, résultats d'enquêtes de terrain.**

#### **Attributaires « rentiers »**

Cette catégorie d'attributaires, que nous qualifions de « rentiers », bénéficie de la rente foncière que la location entière de leurs parcelles leur procure. Ils disposent de terres de bonne qualité et se situent généralement à proximité d'une source d'eau (réseau public et forages privés), sans nécessairement disposer eux-mêmes d'un droit d'accès à cette ressource. Deux variantes existent à Ouarizane. La première est représentée par des attributaires qui ont tenté de travailler leurs terres, mais qui ont fini par les céder en FVI, notamment à cause de l'absence d'un accès à l'eau. Ces « rentiers » considèrent qu'il leur est plus profitable de céder les terres en location lorsqu'ils ont l'opportunité de travailler hors de leur exploitation. Les attributaires « rentiers » de la deuxième variante n'ont jamais travaillé les terres qu'ils ont reçues. La proportion de ce type d'attributaires reste très marginale.

20

#### **Attributaires en situation d'abandon**

La situation d'abandon qui caractérise cette catégorie est liée à la salinité de leurs terres et/ou l'absence d'un accès à l'eau. Ils se consacrent de manière définitive aux autres activités agricoles en dehors de leur exploitation ou aux activités extra-agricoles (bâtiment, reconversion dans le commerce). Nous estimons leur nombre entre 100 et 130, soit 25 % à 33 % du nombre total d'attributaires à Ouarizane. Ils occupent une superficie d'environ 1 300 ha, soit 30 % de la SAU publique de la même commune.

21

#### **Attributaires « entrepreneurs »**

Cette catégorie d'attributaires cultive, en plus de leurs parcelles, d'autres terres d'attributaires cédées en FVI. L'agrandissement de ces exploitations s'est généralement opéré au sein d'une même EAC mère. Les attributaires individuels les plus pourvus en capital reprennent les terres en FVI. Les capitaux de ces attributaires aisés proviennent essentiellement de la retraite de leurs parents émigrés. Ce cas de figure est très marginal : la superficie de l'exploitation doit être importante pour que le système agricole extensif soit rentable. Des céréales sont cultivées, essentiellement de l'orge (environ 45 %), du blé dur (15 %), le reste est laissé en jachère (40 %). Les céréales sont irriguées au moins deux fois par an, l'eau est achetée auprès d'agriculteurs privés possédant des forages. L'élevage ovin, autre activité principale

22

de ces exploitations, est composé d'un troupeau d'environ 50 à 70 brebis. Les attributaires « entrepreneurs » dégagent des revenus importants dépassant annuellement les 5 000 euros net par actif.

## Émergence des locataires

La prolifération d'arrangements informels a permis, en plus de la transformation du modèle EAC, l'émergence de nouvelles catégories d'acteurs exploitant les terres publiques. Il s'agit d'agriculteurs privés dont les terres se situent sur les piémonts. Le caractère morcelé et très peu fertile de ces terres les rend peu exploitables. Ces agriculteurs cherchent, par conséquent, de meilleures terres potentiellement irrigables sur la plaine qui commencent à être libérées par les attributaires en situation d'abandon. Nous nommerons « grands locataires » ceux qui sont les mieux lotis en capital et qui pratiquent une culture intensive. Nous les distinguerons des « petits locataires », qui disposent de moins de capitaux, donc de superficie en FVI, et pratiquent un système de culture moins intensif.

23

### Les grands locataires

Les capitaux des grands locataires proviennent essentiellement des revenus de l'émigration de leurs parents et, dans une moindre mesure, de leurs activités antérieures, commerciales notamment. Ils sont peu nombreux – douze exploitations recensées –, ce qui correspond pourtant au quart de la superficie des EAC d'Ouarizane. Les grands locataires se sont spécialisés dans la culture d'artichaut et de melon, plus marginalement dans celle de la pastèque. Ils cultivent deux cycles de culture de maraîchage chaque année en rotation avec les céréales. Les superficies de ces exploitations varient de 30 à 50 ha, entièrement en FVI. Ils travaillent en association – entre deux et quatre associés –, employant généralement leurs fils. Les travaux du sol sont réalisés par des prestataires de service. L'essentiel des investissements en capital fixe est réalisé autour du forage. Ils dégagent les revenus par actif familial les plus importants par rapport aux autres catégories d'acteurs (12 059- 13 175 euros/an).

24

### Les petits locataires

Les petits locataires disposent de moins de ressources financières. Ils louent par conséquent de petites superficies de terres pour une courte durée. Ils sont environ une trentaine et exploitent environ 1/14<sup>e</sup> de la superficie des EAC à Ouarizane. Pour accéder au foncier, ils s'associent à deux ou à trois pour louer quelques hectares et apporter le capital nécessaire à leur exploitation. En l'absence d'un forage, ils sont contraints d'acheter de l'eau auprès de ceux qui en possèdent ou de conclure avec eux des contrats d'association. Ils sont également spécialisés dans les cultures d'artichaut

25

et de melon, mais ne cultivent pas de céréales. Ce sont les attributaires des terres qui reprennent les parcelles pour y cultiver des céréales. Les revenus dégagés par actif familial varient entre 2 044 et 3 411 euros/an.

## **Hétérogénéité des performances économiques et trajectoires d'évolution contrastées des exploitations agricoles à Ouarizane**

La conduite des systèmes de production et les modes de faire-valoir adoptés par les différents acteurs décrits ci-dessus indiquent une hétérogénéité des performances économiques. Ils montrent également une différenciation des stratégies de production entre les exploitations familiales issues essentiellement de l'éclatement des EAC et les exploitations entrepreneuriales représentées par les grands locataires. La comparaison de leurs résultats économiques permet de distinguer trois situations économiques délimitées par les seuils de survie et de reproduction. Plusieurs tendances d'évolution futures des exploitations peuvent être extrapolées pour chacune de ces catégories, ce que nous allons développer.

26

### **Exploitations familiales en situation de déclin économique et stratégie de sortie de l'agriculture**

Les exploitations en situation d'abandon décrites précédemment s'inscrivent dans une voie de sortie de l'agriculture qui se traduit particulièrement par le travail de plus en plus fréquent des agriculteurs en dehors de leurs exploitations. Renverser cette tendance à court et à moyen terme semble très peu probable au regard des investissements lourds qu'il faudrait réaliser pour que ces terres soient exploitables et rentables. Il s'agirait, d'une part, d'assurer un bon accès à l'eau *via* l'extension d'aménagements hydrauliques publics qui achemineraient l'eau du barrage jusqu'à cette zone ou *via* la réalisation de forages publics ou privés. D'autre part, des travaux de drainage seraient nécessaires pour réduire le phénomène de salinisation des sols de cette zone et éviter que cette situation ne s'aggrave et ne devienne irréversible.

27

Les attributaires « rentiers » s'inscrivent aussi dans une logique de sortie de l'agriculture, bien que la rente foncière dont ils bénéficient, associée à des activités complémentaires, leur permette de subvenir aux besoins de leurs familles. Selon nos enquêtes qualitatives auprès de ces attributaires, revenir travailler sur leurs exploitations ne semble pas envisagé, ils préfèrent vendre leur droit de jouissance et investir dans des activités extra-agricoles.

28

### **Exploitations familiales en reproduction simple et stratégies de maintien**

Les exploitations en reproduction simple dégagent des revenus agricoles annuels – supérieurs au seuil de survie – permettant leur maintien à moyen terme. Ces revenus

29

sont également, dans leur majorité, supérieurs au coût d'opportunité de la force de travail, ce qui conforte l'idée du maintien de ces exploitations. Les emplois alternatifs en dehors de celles-ci ne garantissent pas des revenus plus importants que ceux procurés par le travail agricole dans ces exploitations. En revanche, ces revenus, ne dépassant pas les 4 000 euros/an par actif familial dans la plupart des cas, sont insuffisants pour dégager une épargne susceptible de financer des investissements importants, comme un forage. Cela explique leur stratégie de maintien à moyen terme afin de constituer une épargne suffisante pour leur reproduction. La nature des stratégies de maintien diffère en fonction des caractéristiques de chaque type d'exploitation, en particulier leur système de production.

Les attributaires en FVD spécialisés dans l'arboriculture illustrent bien cette logique de maintien sans perspectives de développement important de leur exploitation. La productivité des vergers est faible (20 kg/pied d'olivier et 30 kg/pied d'oranger). Elle tient à leur vieillissement, car hérités dans leur totalité des domaines socialistes. De plus, l'occupation de la totalité des terres par l'arboriculture réduit sensiblement les possibilités de diversification. Enfin, la capacité financière de ces exploitations étant insuffisante pour renouveler les plantations, les opportunités de développement de ces attributaires à court et moyen terme sont ainsi compromises.

30

Les attributaires en FVD possédant un forage déploient plus d'efforts pour se maintenir sur des terres moins fertiles et sans arboriculture. Ce maintien est essentiellement assuré par le forage, qui permet la culture du maraîchage intensif. Bien que ces exploitations arrivent à se maintenir pour le moment, elles restent néanmoins dans des situations vulnérables et exposées aux aléas, en particulier ceux liés aux conditions d'accès à l'eau. Une avarie de leur forage peut mettre en péril les récoltes et la capacité reproductive de leurs exploitations alors que l'eau du réseau public fait défaut et que son accès est aléatoire.

31

Les attributaires combinant FVD et FVI arrivent à se maintenir grâce à leurs stratégies d'association ou de mise en location. Cette stratégie est plus concluante chez les attributaires ayant hérité d'un peu d'arboriculture. Les gains provenant de l'exploitation des vergers, d'une part, et de la cession de leurs terres nues en FVI, d'autre part, leur assurent des revenus plus importants que ceux des attributaires sans arboriculture. Ils projettent à moyen terme de consacrer une partie de leurs revenus à l'augmentation de leur superficie arboricole. Les attributaires sans arboriculture ayant recours au FVI pratiquent un système de production extensif (céréales et élevage ovin). Bien que la cession d'une partie de leurs terres en FVI ne leur permette pas pour le moment d'améliorer sensiblement leurs revenus, celle-ci s'inscrit plus dans une logique de fertilisation des sols. En effet, l'intérêt est double pour les attributaires, les locataires réalisent un vrai travail du sol (labour profond avec une défonceuse) et apportent des engrais de fonds (ou du fumier). Selon les

32

dières des agriculteurs, ces pratiques contribuent à préserver l'état du sol et à réduire le processus de salinisation de celui-ci. Les attributaires cultivent un cycle de céréales après les récoltes d'artichaut pour bénéficier d'un sol plus travaillé et surtout plus riche, ce qui procure des rendements souvent meilleurs. À moyen terme, le développement de cette catégorie d'attributaires est, en revanche, très conditionné à l'amélioration de l'accès à l'eau. En l'absence de projet étatique de réallocations massives d'eau de surface dans la zone où ils se situent, il est fort probable que ces attributaires se maintiendront dans cette gamme de revenus à court et moyen terme.

Les petits locataires se placent également dans cette catégorie d'exploitations agricoles en situation de reproduction simple, bien qu'ils aient les superficies cultivées par actif familial les plus faibles de tous les systèmes de production à Ouargla. Le caractère très intensif de leur système de production leur a permis de compenser la faible taille de leurs exploitations. Ce système de production crée le plus de valeur ajoutée par actif familial et il s'avère plus intensif que les systèmes de production des grands locataires. Ceci s'explique par l'insécurité qui caractérise la tenure foncière de ce type. Non seulement ils cultivent les terres en FVI de manière informelle, mais ils louent en plus les terres pour des périodes courtes de un à trois ans généralement. Ils s'efforcent par conséquent de tirer le maximum de gain possible des terres afin de rentabiliser au plus vite leurs investissements. Ils pratiquent annuellement deux cycles de culture maraîchère pouvant être reconduits pour plusieurs années sur les mêmes parcelles sans observer de rotation ni de jachère. De plus, ils n'apportent que rarement de la fumure organique susceptible de renouveler la fertilité des sols. Ces pratiques rendent ce système vulnérable, à la fois sur le plan environnemental mais aussi sur le plan économique, dans la mesure où il n'est pas garanti pour ces locataires de renouveler leur bail de location ou de trouver d'autres terres. Cette vulnérabilité économique est également renforcée par l'insécurité qui caractérise leur accès à l'eau ; ils doivent à chaque fois conclure des arrangements avec des détenteurs de forages privés.

33

### **Exploitations entrepreneuriales en phase de capitalisation rapide et stratégie de développement**

Les exploitations en voie de capitalisation se différencient nettement par rapport au reste par leurs moyens et leur niveau d'investissement largement supérieurs permettant des revenus agricoles élevés (supérieurs à 4 000 euros/actif familial/an). Elles sont en mesure d'accumuler du capital plus rapidement et peuvent, par conséquent, davantage investir que les autres exploitations dans l'intensification de la production, dans le développement d'activités complémentaires ou dans leur agrandissement par le FVI. Nous distinguons en revanche deux niveaux de capitalisation.

34

Contrairement aux autres catégories d'attributaires et de petits locataires qui optent clairement pour la valorisation de leur main-d'œuvre familiale rémunérée au prix d'un travail si important que leur salaire par heure de travail est faible, les attributaires « entrepreneurs » optent pour une maximisation de leurs revenus par heure de travail aux dépens de l'intensification de leurs systèmes de production. Ils font partie des systèmes de production les plus extensifs à Ouarizane. Cette stratégie peut être liée à une main-d'œuvre familiale rare chez ce type d'attributaires. Ils ont évolué avec l'agrandissement de leurs superficies par le FVI vers un modèle d'exploitation de type entrepreneurial plutôt que celui d'une exploitation familiale. Cette évolution se manifeste notamment dans le recours de plus en plus important au salariat agricole et à la recherche d'une rémunération supérieure du capital.

Les grands locataires dégagent également des revenus élevés témoignant de leur viabilité économique qui s'inscrit dans une logique de développement. Cette option de développement s'est manifestée par l'ascension agricole qu'a connue cette catégorie de locataires. Ils sont passés progressivement du contrat de métayage sur de petites superficies au contrat de location pour des durées courtes et superficies réduites d'abord, à de plus en plus de superficie et des durées longues ensuite. Certains ont réussi à acquérir de manière informelle des droits d'usage des terres publiques auprès d'attributaires défaillants. Le métayage leur a permis, dans un premier temps, de franchir l'obstacle de l'accès à la terre publique et, dans un deuxième temps, de constituer un capital financier pour se positionner ensuite sur le marché du FVI. Ils investissent aussi dans la réalisation de forages, dans l'achat d'équipement d'irrigation. En revanche, tout investissement dans des cultures pérennes, telles que l'arboriculture ou l'installation de bâtiments d'élevage sur les terres publiques, bien que fortement souhaité par ces locataires, est compromis par le statut informel qui caractérise leur accès à la terre. Mais cela ne remet évidemment pas en cause leur implantation importante sur les terres publiques à Ouarizane, à la fois en terme physique mais également en termes d'influence socio-économique auprès d'autres catégories d'agriculteurs, notamment par leur détention de capitaux, de forages et d'importants équipements d'irrigation. Sauf un changement important dans l'environnement institutionnel qui pourrait faire basculer les rapports de force actuels en défaveur des grands locataires, la tendance au développement de ces derniers semble s'inscrire dans la durée.

## DISCUSSION ET CONCLUSION

---

Le développement d'une diversité d'exploitations agricoles suite à la remise en cause du modèle EAC et le recours au faire-valoir indirect, pourtant formellement interdit par la loi, posent la problématique du rôle de l'État dans la régulation foncière et la gestion des ressources en eau sur les terres publiques. Si le rôle de l'État régulateur a

été faible durant les années 1990 et 2000, une nouvelle loi foncière adoptée en 2010 annonce un renforcement et un retour de l'État dans la régulation de l'accès aux ressources, en particulier dans le foncier public. Mais la manière avec laquelle celui-ci compte intervenir afin d'enrayer, ou du moins réduire, les sources de fragilités (environnementales et socio-économiques) des arrangements informels sans compromettre les dynamiques agricoles en cours, reste méconnue.

N'y a-t-il pas alors un moyen d'orienter l'exploitation des terres publiques vers des systèmes de production qui permettraient d'améliorer l'usage des ressources productives (terres, eau en particulier) à la fois sur le plan économique (efficacité), social (équité) et environnemental (préservation des ressources) ? Cette interrogation nous renvoie inévitablement à la question de l'organisation de la production agricole et des structures de production qui donnent la possibilité de relever ce défi. Dans le cas algérien, cela suppose une réorientation de l'intervention publique en la matière et renvoie à la question fondamentale du type d'agriculture que l'État algérien souhaite ou devrait promouvoir sur ces terres. Favorise-t-on, notamment dans le cadre de la nouvelle loi foncière, l'émergence d'une agriculture familiale qui permettrait d'employer au mieux la force de travail abondante dans le milieu rural ? Ou bien se dirige-t-on vers la formation d'exploitations entrepreneuriales qui chercheraient davantage à valoriser leur capital ?

38

L'étude du cas d'Ouarizane peut nous fournir à cet égard des éléments de réponse sur l'opportunité d'un modèle d'exploitation par rapport à un autre, et ce, du point de vue de l'intérêt général. Nous avons distingué l'émergence de deux modèles d'exploitations distincts. Le premier modèle est celui de l'agriculture entrepreneuriale, incarné notamment par les grands locataires. L'une des caractéristiques principales de ces exploitations est qu'elles sont en recherche de valorisation du capital plus que les autres facteurs de production, en particulier la main-d'œuvre familiale. Cela se manifeste notamment par le recours croissant à la main-d'œuvre salariée, y compris permanente, proportionnellement à l'agrandissement de leurs superficies agricoles par le FVI et l'achat d'équipements agricoles. L'entité domestique de l'exploitant est de plus en plus déconnectée de l'activité agricole. Le deuxième modèle est celui d'une agriculture familiale marchande représentée par une grande part d'attributaires qui se sont maintenus et également par les petits locataires. Ceux-ci, dans leur diversité, recherchent dans l'exploitation des terres publiques la valorisation du travail familial quitte à le faire au prix d'une rémunération faible par heure de travail. En effet, l'agriculture familiale est reconnue dans différentes régions du monde, notamment en termes de valorisation du travail familial en lien étroit avec l'entité domestique (Lamarche, 1991, 1994). Le travail familial est souvent rémunéré à un niveau inférieur au salaire horaire moyen permettant d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre familiale, en particulier dans des contextes de chômage chronique dans le reste des secteurs

39



économiques. De la même manière et contrairement au modèle proposé par Marx, la rémunération du capital n'est pas assurée au taux d'intérêt moyen et la terre n'est pas rémunérée au taux moyen de la rente foncière (Cochet, 2011). Cette relation particulière entre terre/capital/travail propre à l'agriculture familiale lui a valu une efficacité économique et une grande résilience démontrée à maintes reprises dans de nombreux pays dans le monde et essentiellement dans les pays du Sud (Dufumier, 2004, 2006).

Les agricultures familiales démontrent dans l'ensemble leur efficacité en termes de création de valeur ajoutée nette par unité de surface. Nous comparons ici la situation des différents systèmes de production à celui des grands locataires, car ils représentent le modèle agricole entrepreneurial émergent et le plus répandu à Ouargla et également dans d'autres régions d'Algérie. Nous constatons à titre indicatif que les attributaires individualisés combinant FVD et FVI – et les petits locataires – créent plus de valeur ajoutée à l'hectare et par actif familial (respectivement 1 241 euros/ha et 1 574 euros/ha) que ne le font les grands locataires (1 118 euros/ha), et ce, en dépit de superficies travaillées par actif familial deux fois supérieures, et des dotations en capital et équipement largement supérieures également chez ces derniers. En revanche, la comparaison en termes de revenus agricoles nets de ces exploitations (tab. 1) nous a donné une toute autre configuration dans laquelle les grands locataires se retrouvent parmi les agriculteurs obtenant le plus de revenus par actif familial. Ces revenus représentent presque trois fois ceux des attributaires en situation de maintien et des petits locataires.

40

À cette différence s'ajoute une importante capacité d'adaptation et de résilience des attributaires familiaux face aux différents types d'aléas. Cela est dû à une diversité des systèmes de culture et un recours fréquent à la pluriactivité. En effet, nombreux sont les attributaires qui associent l'arboriculture, les cultures maraîchères et les céréales de manière à étaler leurs disponibilités en force de travail sur toute l'année. Ils diversifient par conséquent leurs sources de revenus, réduisant ainsi l'exposition aux fluctuations des prix des produits agricoles. Les attributaires qui n'arrivent pas à se diversifier, en raison d'une faible superficie agricole et/ou d'une faible capacité de mobilisation de capitaux, affectent la force de travail familiale disponible (non valorisé sur leur exploitation) durant les périodes de moindre activité à des travaux externes (agricoles ou extra-agricoles), notamment si des opportunités de travail existent. Les exploitants familiaux font ainsi preuve d'une importante flexibilité dans la gestion de leur force de travail en fonction des opportunités d'emplois offertes en dehors de leurs exploitations. Sans emplois externes suffisamment rémunérateurs, ces exploitants n'ont pas intérêt à remplacer leur force de travail par des machines ni à envoyer leur excès de main-d'œuvre familiale en ville, constituant ainsi un véritable régulateur de l'exode rural selon l'intérêt général, contrairement aux exploitants capitalistes qui peuvent se défaire de la main-d'œuvre quelles que soient les

41

conditions du marché du travail (Dufumier, 2006).

À partir de notre analyse locale, nous pensons que, pour une intervention efficace et pertinente de l'État, il serait nécessaire de prendre en compte la diversité des formes réelles d'exploitation et de construire de nouvelles réformes sur cette base. Il ne s'agirait alors pas de simplement reconnaître l'existant en faisant abstraction des fragilités socio-économiques et environnementales des dynamiques qui ont émergé dans un contexte de transition institutionnelle soumis aux rapports de forces entre acteurs. Il s'agirait de comprendre les dynamiques en cours et de saisir leurs mécanismes afin de les orienter vers une gestion des ressources productives la plus profitable possible pour la collectivité.

42

Le premier enseignement que l'on tire de l'étude de cas de la commune d'Ouarizane est la nécessité de sortir de la perception généralement admise concernant les exploitants des terres publiques qui se réduirait à la dichotomie entre attributaire/locataire. Celle-ci laisse entendre aujourd'hui, d'une part, que les attributaires constituent une frange de rentiers qui profitent depuis 1987 des biens publics (terres, équipement, subventions, etc.) sans grande efficacité en termes de productivité agricole. L'échec de la réforme de 1987, dans son objectif de réduire la dépendance alimentaire, est en grande partie imputé à ces acteurs. Il conviendrait donc, selon cette perception, de les évincer de ces terres et de les remplacer par de nouveaux acteurs qui seraient plus performants et surtout mieux dotés en capital. D'autre part, dans cette perception, les locataires sont considérés comme une entité homogène composée d'entrepreneurs qui constitueraient par conséquent de meilleurs valorisateurs des terres publiques grâce à leur plus grande capacité d'investissement. Toujours selon cette perception, il conviendrait alors de leur faciliter l'accès à ces terres pour régler le problème de la faible productivité de l'agriculture algérienne. L'exemple de Ouarizane montre que cette perception n'est que très partiellement vraie et cache un large spectre de situations. Ces situations peuvent aller, pour les attributaires, d'une situation de déclin économique, voire d'abandon, à celle de maintien et de reproduction, mais aussi à une situation de capitalisation. De la même manière, les locataires ne sont pas tous en situation de développement, la plupart d'entre eux est constituée de petits locataires qui cherchent à se maintenir sur les terres publiques.

43

Le deuxième enseignement que l'on tire du cas d'Ouarizane est que les logiques de production propres à chaque modèle d'exploitation agricole se croisent. Cette interpénétration des deux modèles peut être illustrée dans les deux sens. Le modèle entrepreneurial emprunté par les grands locataires se diffuse en partie dans certaines catégories d'attributaires, notamment dans la recherche d'une valorisation du capital plus que de celle du travail. L'exemple des attributaires-entrepreneurs – bien que minoritaires – développé dans les résultats illustre cette stratégie. De la même

44

manière, la recherche d'une valorisation du travail familial n'est pas le propre des attributaires. Les petits locataires s'inscrivent également dans cette stratégie par l'adoption de systèmes de production intensifs en main-d'œuvre. Ces échanges à l'interface de deux modèles d'agriculture ainsi que les trajectoires d'exploitations agricoles vers l'un ou l'autre modèle, ont été observés par Jan Douwe van der Ploeg (2014) dans le contexte européen, mais aussi en Amérique du Sud et en Asie. Ce professeur de sociologie rurale met en avant plusieurs « flux » de dépaysonisation et de repaysanisation sur les interfaces des différents modèles d'agriculture.

La diversité de ces situations constatées sur le terrain plaide pour une réponse diverse, du moins pour celle qui laisse un espace d'expression à cette diversité et aux différents arrangements qu'elle implique. Nous pensons que la résolution de la problématique de la gestion des terres publiques ne se réduit pas au remplacement des attributaires par de nouveaux acteurs porteurs de capitaux. Il s'agirait de permettre aux attributaires d'accéder aux capitaux et aux aides publiques. Nous avons observé que certains de ces attributaires à Ouarizane ont montré une remarquable efficacité en termes de création de valeur ajoutée à l'hectare. Cette efficacité économique est parfois plus intéressante du point de vue de l'intérêt de la collectivité que celle des grands locataires. Il s'agit également de donner la possibilité aux attributaires qui souhaitent quitter l'agriculture de le faire dans de meilleures conditions afin de réduire certains comportements opportunistes et de céder ainsi la place à une jeunesse productive souhaitant la reprise de ces terres. L'un des facteurs qui pourrait être le moteur de cette opération est celui d'un accès plus souple aux soutiens publics et aux crédits ruraux pour les attributaires désireux de continuer à travailler les terres publiques. Les effets de marginalisation que peut engendrer l'application de la nouvelle loi foncière pourraient être ainsi considérablement amoindris.

45

Cette vision que nous défendons ici, sur la base de nos résultats de terrain, n'exclut pas cependant la coexistence de plusieurs modèles d'agriculture, en l'occurrence celle de l'agriculture familiale marchande avec l'agriculture entrepreneuriale. Nous estimons au contraire qu'elle est nécessaire dans la mesure où elle permet de nombreuses interactions et innovations, notamment autour d'équipements agricoles, des techniques d'irrigation, qui peuvent être bénéfiques aux deux parties. Cependant, dans les conditions naturelles et socio-économiques de l'Algérie (rareté des terres arables, rareté et irrégularité des précipitations, forte dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés mondiaux, importante population agricole active, chômage des jeunes très élevés, notamment en milieu rural), favoriser la concentration de l'exploitation des terres publiques aux mains de quelques entrepreneurs ne semble pas être une solution pour régler la question alimentaire de l'Algérie, encore d'actualité après plus de cinquante ans d'indépendance.

46

Aït Amara H., 2002, « La transition de l'agriculture algérienne : vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », *Options méditerranéennes*, n° 36, pp. 127-137.

Aït Amara H., 2009, *Quel futur alimentaire pour l'Algérie ?*, Alger, Mille Feuilles.

Amichi H., Bazin G., Chehat F. *et al.*, 2011, « Enjeux de la recomposition des exploitations agricoles collectives des grands périmètres irrigués en Algérie : le cas du Bas-Cheliff », *Cahiers Agricultures*, n° 20, pp. 150-156.

Amichi H., Bouarfa S., Kuper M. *et al.*, 2012, « How Does Unequal Access to Groundwater Contribute to Marginalization of Small Farmers ? The Case of Public Lands in Algeria », *Irrigation and Drainage*, n° 61, pp. 34-44.

Ammar Boujellal A., Bekkar Y., Kuper M. *et al.*, 2011, « Analyse des arrangements informels pour l'accès à l'eau souterraine sur les périmètres irrigués de la Mitidja (Algérie) et du Tadla (Maroc) », *Cahiers Agricultures*, n° 20, pp. 85-91.

Bedrani S., 1987, « Algérie : une nouvelle politique envers la paysannerie ? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 45, pp. 55-66.

Bouchaïb F., Donguey M.-D., Jouve A.-M., 2011, « Le développement du mode de faire-valoir indirect informel en Algérie. Cas du secteur public dans la Mitidja Ouest », *Options méditerranéennes*, n° 66, série B, pp. 104-114.

Cochet H., 2011, *L'Agriculture comparée*, Versailles, Éd. Quae.

Cochet H., Devienne S., 2006, « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale », *Cahiers Agricultures*, n° 15, pp. 578-583.

Colin J.-Ph., Bouquet E., 2001, « Le métayage comme partenariat : l'arrangement a medias dans la Sierra Madre orientale-Mexique », *Économie rurale*, n° 261, pp. 77-92.

Daoudi A., Wampfler B., 2010, « Le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants », *Cahiers Agricultures*, n° 19, pp. 243-248.

Dufumier M., 2004, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, Karthala.

Dufumier M., 2006, « Diversité des exploitations agricoles et pluriactivité des agriculteurs dans le Tiers Monde », *Cahiers Agricultures*, n° 15, pp. 584-588.

Gherras M., 1999, « Les associations agricoles : scories des temps anciens ou formes sociales de travail pérennes dans l'agriculture algérienne ? », *Insaniyat*, n° 7, pp. 63-75.

Imache A., Hartani T., Bouarfa S. *et al.*, 2011, *La Mitidja 20 ans après : réalités agricoles aux portes d'Alger*, Versailles, Éd. Quae.

Kuper M., Hammani A., Chohin A. *et al.*, 2012, « When Groundwater Takes Over : Linking 40 years of Agricultural and Groundwater Dynamics in Large-scale Irrigation Scheme in Morocco », *Irrigation and Drainage*, n° 61, pp. 45-53.

Lamarque H., 1991, *L'Agriculture familiale. Une réalité polymorphe. Comparaison internationale*, Paris, L'Harmattan, t. 1.

Lamarque H., 1994. *L'Agriculture familiale. Du mythe à la réalité*, Paris, L'Harmattan, t. 2.

Lerman Z., 2001, « Agriculture in Transition Economies : from Common Heritage to Divergence », *Agricultural Economics*, n° 26, pp. 95-114.

Van der Ploeg J D., 2014, *Les Paysans du XXI<sup>e</sup> siècle. Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*, Paris, Éd. Charles Léopold Mayer.

- \*] Chercheur, Irstea, UMR G-eau, Montpellier, [hichem.amichi@irstea.fr](mailto:hichem.amichi@irstea.fr).
- \*] Chercheur en sciences de l'eau, Irstea, UMR G-eau, Montpellier.
- \*] Chercheur en sciences de l'eau, Cirad, UMR G-eau, Montpellier / IAV Hassan II, Rabat, Maroc.
- 1] Toute personne familiale travaillant à plein-temps ou à mi-temps dans l'exploitation agricole.
- 2] Le calcul du RAN moyen annuel pour chaque système de production s'effectue en additionnant les différentes recettes que ceux-ci engendrent (produit brut et subventions) et en déduisant les charges qui ont servi à la création de la richesse (consommations intermédiaires, amortissement salaires, rente foncière, intérêts, impôts).
- 3] VAN = produit brut annuel – consommations intermédiaires annuelles – amortissement du capital fixe (correspondant à la dépréciation annuelle des équipements).
- 4] Nous évaluons le nombre d'exploitations privées situées sur la plaine et sur le piémont de manière approximative en se basant sur nos enquêtes, car les recensements officiels donnent des chiffres sur le nombre et la superficie des exploitations sans distinguer leur situation géographique (piémont/plaine).
- 5] Un terme emprunté aux travaux sur les terres publiques en Algérie dans le cadre du projet Sirma (Systèmes irrigués au Maghreb).

*L'Algérie, qui avait fortement collectivisé son agriculture après son indépendance, a revu ses modalités d'intervention dans le secteur agricole en adoptant une réforme foncière, en 1987, qui proposait une nouvelle restructuration des terres publiques selon des orientations libérales. Cette restructuration a conduit à l'émergence d'une dynamique informelle de transfert de terres par le faire-valoir indirect entre les attributaires du secteur public, insuffisamment pourvus en moyens de production, et les locataires, apporteurs de capitaux provenant en majorité du secteur privé. Nous analysons dans cet article les formes d'exploitations en émergence à partir de l'étude de cas de la commune d'Ouarizane dans la plaine du Bas-Chélif. Nous analysons ensuite leurs logiques de production et discutons leurs opportunités économiques comparées du point de vue de l'intérêt général.*

Terres publiques

arrangements informels

agriculture familiale

agriculture entrepreneuriale

Algérie

### ***Arreglos informales y tipos de agricultura en las tierras públicas en Algeria: ¿qué arbitrages?***

*Tras haber procedido a una fuerte colectivización de las tierras después de su independencia, Argelia replanteó sus modalidades de intervención en el sector agrícola por medio de la adopción, en 1987, de una reforma agraria que proponía una reestructuración de las tierras públicas siguiendo orientaciones liberales. Esta reestructuración permitió la emergencia de una dinámica informal de transferencia de tierras por medio de la valorización indirecta entre los adjudicatarios del sector público, que carecían de los medios de producción necesarios, y los inquilinos, en su mayoría provenientes del sector privado, que aportaban los capitales. En el presente artículo, se analizan las formas emergentes de explotación de las tierras a partir del estudio de caso de la comuna de Ouarizane, en el valle del bajo Cheliff. Luego se indagan sus lógicas de producción y se discuten las oportunidades económicas que representan desde el punto de vista del interés general.*

claves

Tierras públicas

arreglos informales

agricultura familiar

agricultura empresarial

Algeria

### ***Informal Agreements and Types of Farming on Public Lands in Algeria: What Are the Trade-Offs?***

*When Algeria became independent, it strongly collectivized its agriculture. In 1987, a land reform revised the way the government intervened in agriculture by putting forth a new restructuring of public lands along more liberal lines. This restructuring has led to the informal transfer of lands through tenure from public sector allottees who have insufficient means of production to renters who bring funds mostly from the private sector. In this article, we examine the types of farming which have emerged, based on the case study of the town of Ouarizane in the Lower Cheliff Plain. We then analyze their production logic and discuss their economic opportunities from the perspective of public interest.*

s

Public land

informal agreements

family farming

entrepreneurial farming

Algeria